

L'ALTERNANCE

Les pièces contractuelles:
Compléter en conformité vos documents contractuels (CERFA et conventions)
pour fluidifier votre gestion



PRÉSENTATION D'OPCO 2i

Nos missions

- ▶ OPCO 2i **informe, conseille et accompagne** les entreprises dans leurs projets de **formation** et de **recrutement**
- ▶ OPCO 2i **s'engage** dans le développement des compétences des salariés des entreprises industrielles pour leur permettre de faire face à la transformation des métiers et aux nouveaux défis (environnement, digitalisation...)
- ▶ OPCO 2i **fait découvrir** la diversité des métiers de l'industrie auprès du grand public
- ▶ OPCO 2i **finance et facilite** l'apprentissage et la professionnalisation des jeunes
- ▶ OPCO 2i **anticipe** les métiers et les compétences dont les entreprises vont avoir besoin demain
- ▶ OPCO 2i **propose** des certifications permettant une meilleure et rapide insertion professionnelle

OPCO 2i en chiffres

OPCO 2i accompagne **32 branches professionnelles** dans leur stratégie de développement des compétences.



69 675
entreprises



3 049 000
salariés



97 500
alternants

Et OPCO 2i, c'est

800 collaborateurs
12 délégations régionales
pour un service de proximité

Les 32 branches professionnelles



Fabrication de l'ameublement



Jeux, jouets et puériculture



Menuiseries, charpentes et constructions industrialisées et portes plane



Panneaux à base de bois



Caoutchouc



Chimie



Services d'efficacité énergétique



Industries électriques et gazières



Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie



Cordonnerie multiservice



Couture parisienne



Cuir et peaux



Habillement



Horlogerie



Industrie de la chaussure et des articles chaussants



Maroquinerie

Les 32 branches professionnelles



Textile



Carrières et matériaux



Chaux



Ciments



Cristal, verre et vitrail



Fabrication mécanique
du verre



Industries céramiques



Tuiles et briques



Métallurgie



Recyclage



Intersecteur papier carton



Industries pétrolières



Fabrication et commerce
des produits à usage
pharmaceutique,
parapharmaceutique
et vétérinaire



Industrie pharmaceutique



Industries
et services nautiques



Plasturgie et composites

Ancrage territorial



**12 délégations régionales
pour une action au plus près
des entreprises**

- ▶ Délégation spécifique pour l'Outre-Mer à l'opérateur AKTO, disposant d'un réseau Outre-Mer.



GUADELOUPE



MARTINIQUE



GUYANE



LA RÉUNION



MAYOTTE



Différences C. Pro et C. Apprentissage

Deux types de contrat

► Contrat d'apprentissage

Formulaire 10103*09

 Ministère du travail		Contrat d'apprentissage (art. L221-1 et suivants du code du travail)	 N° 3000198
(Lire ATTENTIVEMENT la notice Cerfa de remplir ce document)			
Mode contractuel de l'apprentissage			
L'EMPLOYEUR ou l'entité ou dénomination :		Mode contractuel : EMPLOIET de l'établissement d'exécution du contrat : employeur à publics	
dresse de l'établissement d'exécution du contrat :			
- Voir :		Type d'employeur :	
complément :		Emploi spécifique :	
code postal :		Code activité de l'entreprise (NAF) :	
commune :		Effectif total salariés de l'entreprise :	
téléphone :		Convention collective applicable :	
courriel :		Code (ICC) de la convention :	
@			
Pour les employeurs du secteur public, adressez l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage :			
L'APPRENTI(E)			
nom de naissance de l'apprenti(e) :		Date de naissance :	
rénom de l'apprenti(e) :		Sexe : M F	
I.R.T de l'apprenti(e) :		Département de naissance :	
nom et numéros du secteur prisé dans le cadre L.223-10 du vu du recueil		Commune de naissance :	
dresse de l'apprenti(e) :			
- Voir :		Nationalité : Régime social :	
complément :		Déclarer être inscrit sur la liste des sportifs, éducateurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau : oui non	
code postal :		Déclarer être titulaire de la carte d'identité professionnelle travailleur oui non	
commune :		situation avant ce contrat :	
téléphone :		Dernier diplôme ou titre préparé :	
courriel :		Demi-classe / année suivie :	
apprenant legal à renseigner si l'apprenti est mineur oui non		intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :	
nom de naissance et prénom :		Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :	
LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE			
taux d'apprentissage n°1		taux d'apprentissage n°2	
nom de naissance :		Nom de naissance :	
rénom :		Prénom :	
date de naissance :		Date de naissance :	

► Contrat de professionnalisation

Formulaire 12434*03

  Ministère du travail		Contrat de professionnalisation <small>(art L. 622-1 à L. 622-6 du code du travail)</small> (Lire ATTENTIVEMENT la notice du Cetra avant de remplir ce document)	
L'EMPLOYEUR			
nom et prénom ou dénomination : adresse de l'établissement d'exécution du contrat : 1 ^{er} : Voie : complément : Code postal : Commune : téléphone : Journal :  caisse de retraite complémentaire :		Particulier-employeur : oui non N° URSSAF du particulier-employeur : N° SIRET de l'établissement d'exécution du contrat : Code activité de l'entreprise (NAF) : Effectif total salariés de l'entreprise : Convention collective applicable :	
Organisme de prévoyance le cas échéant :		Code IDCQ de la convention :	
LE SALARIÉ			
nom du salarié : Vénom du salarié : adresse du salarié : 1 ^{er} : Voie : complément : Code postal : Commune : téléphone : Journal :  date de naissance : sex : M F		Déclarer bénéficiaire de la reconnaissance travailleur handicapé : oui non Intégrer à Pôle Emploi : oui non Si oui, numéro d'inscription : Durée : mois Situation avant ce contrat : Type de minimum social, si bénéficiaire : Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :	
LE FUTUR			
titulaire au sein de l'établissement employeur		Type de l'entreprise utilisatrice, si travail temporaire ou GEIQ Nom :	
Vénom :		Prénom :	
emploi occupé :		emploi occupé :	
<small>Code du travail - article L. 622-6</small>			

		LE CONTRAT	
durée du contrat	CDI / CDD	Type de contrat :	
spécifiquement occupé pendant le contrat (initial précié) :			
qualification de l'emploi dans la convention collective :			
jean :		Coefficient hiérarchique :	
rière de la période d'essai :	Date de début d'exécution du	Si avenant, date d'effet :	
jours	contrat :		
de l'avis du CDD ou de l'additif	Durée théorique du travail :	Date de conclusion :	
professionnalisation si CDI :	heures minutes	(date de signature du contrat)	
taux brut mensuel à l'embuscade :		€	
+ salaire horaire pour un contrat de travail temporaire			
LA FORMATION			
nomination de l'organisme de formation principal :		N° SIRET de l'organisme de formation principal :	
agit-il d'un service de formation interne :		N° de déclaration d'activité de cet organisme :	
oui non			
L'employeur atteste que le service de formation interne		Nombre d'organismes de formation intervenant :	
peut pourvoir aux compétences nécessaires à la réalisation de la			
mutation du salarié.			
pe qualification visée :	Diplôme ou titre visé :	Code RNCP :	
état précis :			
échéance de formation :			
génération de la formation :			
réé totale des actions d'évaluation, d'accompagnement et des enseignements :		heures dont dur	
à enseignements généraux, professionnels et technologiques :		heures	
de début du cycle de formation :		Date prévue de fin d'épreuves ou examens :	
application de l'article L2335-1 du code du travail, l'employeur s'engage à assurer au titulaire du contrat une formation lui permettant d'acquérir une qualification professionnelle et à lui donner un emploi en relation avec cet objectif pendant la durée du contrat. Le titulaire du contrat s'engage à travailler pour le compte de son employeur et à suivre la formation prévue au contrat.			
Il :			
Signature de l'employeur	Signature du salarié		
CADRE RESERVE A L'OPCO			
en de l'OPCO :	N° Adhésion de l'employeur à l'OPCO s'il existe :		
Pour remplir le contrat et pour plus d'informations sur le traitement des données reportez-vous à la notice.			

Notice Contrat d'apprentissage

Notice Contrat de professionnalisation

Rappel du cadre général de l'ALTERNANCE

Le contrat d'apprentissage est à vocation diplômante dans le cadre d'une formation initiale,

Le contrat de professionnalisation est à vocation qualifiante dans le cadre de la formation continue.

	CONTRAT D'APPRENTISSAGE	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
Objectif	Obtenir Un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP	Acquérir <ul style="list-style-type: none"> Un diplôme, un titre ou une certification, enregistré au RNCP Un certificat de qualification professionnelle (CQP) ; Une qualification reconnue dans les CCN
Public éligible	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes de 16 à 29 ans révolus Jeune qui atteint 15 ans avant le terme de l'année civile et ayant achevé un 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire Jusqu'à 30 ans révolus si un précédent contrat a été rompu pour des raisons indépendantes de la volonté de l'apprenti (1 an max après la rupture) Pas de limite d'âge pour les apprentis reconnus travailleur handicapé, pour création ou reprise d'entreprise nécessitant l'obtention du diplôme, les sportifs de haut niveau ou en cas d'échec à l'examen 	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes de 16 à 25 ans révolus Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus (inscrits à POLE EMPLOI) Bénéficiaires du RSA, ASS ou AHH ou contrat unique insertion
Nature du contrat	<ul style="list-style-type: none"> CDD ou CDI 	<ul style="list-style-type: none"> CDD ou CDI action de professionnalisation
Durée du contrat	<ul style="list-style-type: none"> De 6 mois à 3 ans tout en étant égale à la durée du cycle de formation Possibilité jusqu'à 4 ans pour les apprentis en situation d'handicap Possibilité d'aménagement : réduction en fonction du niveau initial de compétence de l'apprenti, ou en fonction des compétences acquises / prolongation en cas d'échec à l'obtention du diplôme ou titre visé => nécessite une convention tripartite annexée au contrat d'apprentissage. 	<ul style="list-style-type: none"> Durée comprise entre 6 mois et 12 mois Possibilité jusqu'à 24 mois par accord de branche Possibilité d'allonger jusqu'à 36 mois, pour les publics dits prioritaires (publics « nouvelles chances ») : Jeune non qualifié, demandeur d'emploi inscrit depuis plus d'un an, bénéficiaire de minima sociaux...
Durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> Durée du contrat d'apprentissage = durée du cycle de formation préparant la qualification Durée minimum : 25% de la durée total du contrat 	<ul style="list-style-type: none"> Durée de 15% à 25% de la durée totale du contrat ou action de professionnalisation (si CDI) sans être inférieur à 150 heures Possibilité d'allonger au-delà de 25% si accord de branche, et jusqu'à 50% de la durée totale du contrat

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Accompagnement de l'alternant	Maître d'apprentissage <ul style="list-style-type: none"> Titulaire d'un diplôme ou d'un titre professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent Doit justifier d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti Ou doit justifier de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti Peut encadrer 2 apprentis maximum + 1 apprenti redoublant 	Tuteur <ul style="list-style-type: none"> Doit justifier d'une expérience d'au moins deux ans en rapport avec la qualification préparée. S'il est salarié, il peut encadrer au maximum 3 alternants (dont 2 apprentis maximum) S'il est chef d'entreprise, il peut encadrer 2 alternants au maximum <p>Alternants = Contrats de professionnalisation + apprentis</p>
Période d'essai	<ul style="list-style-type: none"> 45 jours en entreprise Identique quelle que soit la durée du contrat et le type de contrat 	<ul style="list-style-type: none"> Elle démarre dès le 1er jour du contrat, que le jeune soit en entreprise ou en formation Varie en fonction de la durée et du type de contrat <p><u>Pour les contrats de professionnalisation en CDD :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Si durée du contrat inférieure ou égale à 6 mois : 15 jours de période d'essai Si durée du contrat supérieure ou égale à 6 mois : 1 mois de période d'essai <p><u>Pour les contrats de professionnalisation en CDI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Période d'essai renouvelable selon la convention collective applicable
Démarrage du contrat	<ul style="list-style-type: none"> Date de conclusion : date de signature du contrat (date de référence pour l'application des textes réglementaires) Date d'exécution : date du 1er jour de réalisation de la prestation de travail, que ce soit en entreprise ou au CFA (celle prise en compte pour le financement) La formation peut commencer jusqu'à 3 mois avant/après le début en entreprise. Le contrat peut se terminer à l'issue de la formation. 	<ul style="list-style-type: none"> Date conclusion : date de signature du contrat (date de référence pour l'application des textes réglementaires) Date d'exécution : date du 1er jour de réalisation de la prestation de travail, que ce soit en entreprise ou à l'école (celle prise en compte pour le financement) Le contrat peut démarrer jusqu'à 2 mois avant le début de la formation. Le contrat peut se terminer de 1 à 2 mois après la fin de formation/examen (ex: 2 mois Type 1 RNCP)
Renouvellement	<ul style="list-style-type: none"> Tout jeune peut souscrire à des contrats d'apprentissages successifs pour préparer des diplômes ou titres sanctionnant des qualifications différentes Il n'y a pas de condition de délai exigé entre deux contrats <p>(Ces types de renouvellement sont codifiés dans le CERFA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> En cas d'échec à l'examen En cas de défaillance de l'organisme de formation En cas de maternité, maladie, ou d'un accident du travail Pour l'obtention d'une qualification supérieure ou complémentaire à celle acquise lors du précédent contrat <p>(Ces types de renouvellement sont codifiés dans le CERFA)</p>



Le contrat d'apprentissage

Points de contrôle de L'OPCO

- **L'éligibilité de la formation L6211-1 du code du travail**

Titre RNCP que vous pouvez retrouver sur le site France compétence pour lesquelles les fiches mentionnent si la réalisation en contrat d'apprentissage est possible

- **Le respect de l'âge d'entrée en apprentissage L6222-1 à L6222-3 du code du travail**

De 16 à 29 ans

Exceptions, pas de fixation d'âge :

- pour les jeunes avec une reconnaissance travailleur handicapé
- pour les jeunes envisageant de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme
- pour les sportifs de haut niveau
- échec à l'examen

- **La présence d'un maître d'apprentissage majeur L6223-8-1 du code du travail**

- **Le respect de la grille minimale de rémunération D6222-26 du code du travail**

Minimum du taux légal applicable, parfois du conventionnel

Le CERFA du Contrat d'Apprentissage

A. L'employeur

Mode contractuel de l'apprentissage		
L'EMPLOYEUR	<input type="checkbox"/> employeur privé	<input type="checkbox"/> employeur « public »*
Nom et prénom ou dénomination :	N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :	
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :	Type d'employeur :	 <div style="background-color: #e67e22; color: white; padding: 5px; border-radius: 5px;"> Attention le type d'employeur détermine l'accès aux aides </div>
N° : <input type="text"/> Voie : <input type="text"/>	Employeur spécifique : <input type="checkbox"/>	
Complément : <input type="text"/>	Code activité de l'entreprise (NAF) : <input type="text"/>	
Code postal : <input type="text"/>	Effectif total salariés de l'entreprise : <input type="text"/>	
Commune : <input type="text"/>	Convention collective applicable : <input type="checkbox"/>	
Téléphone : <input type="text"/>	Code IDCC de la convention : <input type="text"/>	
Courriel : <input type="text"/> @ <input type="text"/>	*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage : <input type="checkbox"/>	 <div style="background-color: #e67e22; color: white; padding: 5px; border-radius: 5px;"> Somme des effectifs de tous les établissements de l'entreprise (et pas du seul établissement d'embauche) </div>
Courriel de l'entreprise: contact transmis à l'ASP pour échanges sur les aides à l'embauche.		

L'IDCC de la CCN permet de déterminer la branche de l'entreprise et ainsi de déterminer le NPEC à appliquer.

Le site <https://www.cfadock.fr/> permet de savoir à quel OPCO est rattaché l'entreprise.

Le CERFA du Contrat d'Apprentissage

B. L'apprenti(e)

L'APPRENTI(E)	
Nom de naissance de l'apprenti(e) : _____	
Prénom de l'apprenti(e) : _____	
NIR de l'apprenti(e)* : _____	Date de naissance : _____ / _____ / _____
<small>*Pour les employeurs du secteur privé dans le cadre L.6353-10 du code du travail</small>	
Adresse de l'apprenti(e) :	
N° _____ Voie : _____	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Complément : _____	Département de naissance : _____
Code postal : _____	Commune de naissance : _____
Commune : _____	Nationalité : _____ Régime social : <input type="checkbox"/>
Téléphone : _____	Déclare être inscrit sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé) Nom de naissance et prénom : _____	
Adresse du représentant légal : N° _____ Voie : _____ Complément : _____ Code postal : _____ Commune : _____	
Dernier diplôme ou titre préparé : _____ Dernière classe / année suivie : _____ Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé : _____ Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : _____	

- NIR= Numéro de sécurité sociale
- Case sportif de haut niveau
- Statut du stagiaire de la formation professionnelle apparent codification 7 de la notice
- Financements spécifiques possibles pour RQTH

Le CERFA du Contrat d'Apprentissage

C. Le maître d'apprentissage

Ne pas oublier de cocher la case indiquant que le maître d'apprentissage répond aux critères d'éligibilité de la fonction

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE	
Maître d'apprentissage n°1	Maître d'apprentissage n°2
Nom de naissance :	Nom de naissance :
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prénom :	Prénom :
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Date de naissance : <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/>	Date de naissance : <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/>
<input checked="" type="checkbox"/> <i>L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.</i>	

Rappel des critères d'éligibilité pour être maître d'apprentissage

- Titulaire d'un diplôme ou d'un titre professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent
- Doit justifier d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti
- Ou doit justifier de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti
- **Peut encadrer 2 apprentis maximum + 1 apprenti redoublant**

Le CERFA du Contrat d'Apprentissage

D. Le contrat

ÉVÉNEMENTS IMPACTANTS LA RÉMUNÉRATION

- Changement de tranche d'âge
- Revalorisation du SMIC
- Accord de Branche
- Accord d'entreprise
- Contrats successifs de même nature
- Cas spécifiques majoration de points

→ Toujours commencer par compléter la ligne « 1^{ère} année » (d'exécution du contrat) 1 ligne = 12 mois

→ % du Smic calculé en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation

→ Possible dans la limite de 75 % du salaire

→ A compléter lors d'un changement de rémunération sur la même année d'exécution. En cas de changement de tranche d'âge, le % du SMIC applicable est réévalué au 1^{er} jour du mois suivant la date d'anniversaire

LE CONTRAT					
Type de contrat ou d'avenant : <input type="text"/>			Type de dérogation : <input type="checkbox"/> à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat		
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant : <input type="text"/>					
Date de conclusion : (Date de signature du présent contrat) <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	Date de début d'exécution du contrat : <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	Si avenant, date d'effet : <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>			
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>			Durée hebdomadaire du travail : <input type="text"/> heures <input type="text"/> minutes		
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non					
Rémunération			* Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)		
1 ^{re} année, du <input type="text"/> au <input type="text"/> : <input type="text"/> % du <input type="text"/> ; du <input type="text"/> au <input type="text"/> : <input type="text"> % du <input type="text"/></input>	2 ^{me} année, du <input type="text"/> au <input type="text"/> : <input type="text"/> % du <input type="text"/> ; du <input type="text"/> au <input type="text"/> : <input type="text"> % du <input type="text"/></input>	3 ^{me} année, du <input type="text"/> au <input type="text"/> : <input type="text"/> % du <input type="text"/> ; du <input type="text"/> au <input type="text"/> : <input type="text"> % du <input type="text"/></input>	4 ^{me} année, du <input type="text"/> au <input type="text"/> : <input type="text"/> % du <input type="text"/> ; du <input type="text"/> au <input type="text"/> : <input type="text"> % du <input type="text"/></input>		
Salaire brut mensuel à l'embauche : <input type="text"/> , <input type="text"/> €			Caisse de retraite complémentaire : <input type="text"/>		
Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : <input type="text"/> , <input type="text"/> € / repas Logement : <input type="text"/> , <input type="text"/> € / mois Autre : <input type="text"/>					

Le CERFA du Contrat d'Apprentissage

E. La formation – Partie complétée par le CFA (il faut le VISA du CFA)

LEXIQUE

UAI : Unité Administrative
Immatriculée

RNCP : Registre National
des Certifications
professionnelles

LA FORMATION

CFA d'entreprise : oui non

Dénomination du CFA responsable :

N° UAI du CFA :

N° SIRET CFA :

Adresse du CFA responsable :

N° Voie :

Complément :

Code postal :

Commune :

Visa du CFA (cachet et signature du directeur) :

Diplôme ou titre visé par l'apprenti :

Intitulé précis :

Code du diplôme :

Code RNCP :

Organisation de la formation en CFA :

Date de début du cycle de formation :

Date prévue de fin des épreuves ou examens :

Durée de la formation : heures

 **L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat**

Fait à :

Signature de l'employeur

Signature de l'apprenti(e)

**Signature du représentant légal de
l'apprenti(e) mineur(e)**

Ne pas oublier
de **cocher la case**
indiquant que
l'employeur dispose de
l'ensemble des pièces
justificatives

L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat

Fait à :

Signature de l'employeur

Signature de l'apprenti(e)

**Signature du représentant légal de
l'apprenti(e) mineur(e)**

Le Code RNCP. Pour être éligible, la fiche RNCP **doit être active** à la date de conclusion du contrat

La convention de formation

Qu'est-ce qu'une convention de formation?

Qu'est ce qu'elle doit contenir ?

**Document obligatoire qui formalise les conditions financières du contrat entre le CFA et l'entreprise.
L'apprenti ne peut être assujetti à aucun coût**

Elle comporte donc :

- Les contractants
- Les informations relatives à la formation
- Les modalités tarifaires
- Les conditions de règlement (cas de rupture et paiement, échéancier...)
- Le chiffrage des frais annexes
- Elle peut aussi comporter des éléments d'organisation, le calendrier

L'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Raison sociale, Siret, adresse, courriel
Le CFA	<ul style="list-style-type: none"> • Code UAI, dénomination sociale, Siret, adresse, courriel
L'alternant	<ul style="list-style-type: none"> • Nom, prénom de l'alternant
La formation	<ul style="list-style-type: none"> • Code RNCP, Code diplôme, intitulé, date de début et de fin de formation, date d'examen, durée de la formation <p>En cohérence avec le Cerfa</p>
★ Coût pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> • Coût de formation • Reste à charge • Echéancier
★ Cas à évoquer	<ul style="list-style-type: none"> • Rupture • Qu'est ce qui est facturé à qui et quand?
Pour les contrats d'apprentissage : les frais annexes doivent également apparaître sur la convention de formation	
Repas et nuitée	<ul style="list-style-type: none"> • Chiffrage des coûts à mentionner lors de l'enregistrement du contrat
Kit de premier équipement	<ul style="list-style-type: none"> • Chiffrage des coûts à mentionner lors de l'enregistrement du contrat <p><u>Consultez la liste la liste des certifications éligibles</u></p>
Mobilité internationale	<ul style="list-style-type: none"> • A mentionner lors de l'enregistrement du contrat • Nécessite la convention de mobilité conforme aux obligations : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilité de - de 4 semaines ▪ Mobilité de + de 4 semaines

Financement

- La prise en charge du coût de la formation est réalisée sur la base d'un niveau de prise en charge annuel (**NPEC**) définie par les CPNE (branches professionnelles) pour chaque diplôme.
- A défaut de positionnement de la CPNE ou pour les entreprises ne relevant d'aucune CPNE (IDCC : 9999), les NPEC dits « **Carence** » s'appliquent.
- Si aucun niveau de prise en charge (NPEC) n'est défini, alors s'applique la « valeur d'amorçage ».
- La prise en charge est calculée sur la base du NPEC au prorata de la durée du contrat entre la date de début d'exécution et de fin d'exécution. Tout mois débuté est dû au CFA.*

- Si le montant conventionné est inférieur au montant calculé, alors l'OPCO finance au coût réel défini par le CFA dans la convention (aucun complément financé à l'entreprise).
- Si le montant conventionné est supérieur au montant calculé, l'entreprise peut devoir un Reste à Charge au CFA

Lien : <https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/referentiels-et-bases-de-donnees/>

*Les heures d'absence sont donc prises en charge tant que l'apprenti n'est pas absent un mois ou plus

Financement

Situation avant contrat	Délai entre l'entrée en formation et date de conclusion	Date de début en formation	Calcul du financement
Situations 1 à 6	Non concerné.	Peu importe	Financement au prorata entre date de début d'exécution et date de fin d'exécution
Situation 7 : en formation au CFA sous statut de stagiaire de la formation professionnelle, avant signature d'un contrat d'apprentissage (L6222-12-1 CT)	Moins de 3 mois avant la date de conclusion du contrat.	Peu importe	Financement de toute la durée au prorata entre la <u>date de début de formation</u> et la date de fin d'exécution
Autre situation	Plus de 3 mois avant la date de conclusion du contrat		Financement au prorata entre date de début d'exécution et date de fin d'exécution - aucune prise en charge des mois de formation avant

Les différentes pièces à transmettre et modalités

Transmission à l'OPCO	MC2i / API CFA (https://www.cfadock.fr/doc/CFADock_API.pdf)
Pièces	CERFA 10103*09, convention de formation, Convention d'aménagement de la durée (si nécessaire)
Engagement	NPEC de la branche ou décret FRANCE COMPETENCES (par défaut valeur amorçage)
Paiement direct	Paiement direct au CFA sur le niveau de prise en charge
Reste à charge (RAC)	Pas de financement possible (<u>y compris sur les versements volontaires</u>)
Modalités de paiement du coût pédagogique	Paiement par échéances au CFA : <ul style="list-style-type: none">▪ Facture pour la 1^{ère} échéance▪ Certificat de réalisation + Facture à partir de la 2^{nde} échéance
Modalités de paiement des frais annexes	Facture du CFA

- Une transmission directe
 - Des CERFA apprentissage (si mandat de gestion) et conventions
 - Des factures et certificats de réalisation
- Des gains de gestion :
 - Des échanges sécurisés grâce aux clés d'authentification
 - Des factures non rejetées grâce à la synchronisation des informations
 - Gain de temps par la dématérialisation des factures, certificats de réalisation et conventions de formation
 - Une norme en cours d'adoption par tous les OPCO pour une gestion homogène
 - Un rapprochement facilité par la consultation directe dans votre système de gestion de données de l'OPCO
- Pour aller plus loin : la [FAQ API convergence apprentissage CFA/OPCO](#)
- Le [mode opératoire de récupération des clés d'authentification pour tous les OPCO \(OPCO 2i page 14\)](#)
- Autre service : [vérifier l'OPCO d'une entreprise.](#)



Le contrat de professionnalisation

Points de contrôle de l'OPCO

- **Public éligible et la situation avant contrat**

Rappel : pour les alternants de plus de 26 ans (Inscription à Pôle Emploi obligatoire)

- **Dates et durée de contrat**

- **La présence d'un tuteur**

- **Le respect de la grille minimale de rémunération**

Des minimas de rémunérations plus élevés peuvent être prévus par la convention collective applicable ou par accord des parties. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

	Titre ou diplôme non professionnel de niveau 4 ou titre ou diplôme professionnel inférieur au bac	Titre ou diplôme professionnel égal ou supérieur au bac ou diplôme de l'enseignement supérieur
De 16 à 20 ans révolus	55 % du SMIC	65 % du SMIC
De 21 à 25 ans révolus	70 % du SMIC	80 % du SMIC
Âgés de 26 ans et plus	Rémunération égale à 85 % du salaire minimum conventionnel de branche Sans pouvoir être inférieur à 100% du SMIC	

Le CERFA du contrat de professionnalisation

A. L'employeur

L'EMPLOYEUR	
Nom et prénom ou dénomination : [Large input field]	Particulier-employeur : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non N° URSSAF du particulier-employeur : [Large input field]
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat : N° : [Input field] Voie : [Input field]	N° SIRET de l'établissement d'exécution du contrat : [Large input field]
Complément : [Input field]	Code activité de l'entreprise (NAF) : [Input field]
Code postal : [Input field]	Effectif total salariés de l'entreprise : [Input field]
Commune : [Input field]	Convention collective applicable : [Input field]
Téléphone : [Input field]	
Courriel : [Input field] @ [Input field]	
Caisse de retraite complémentaire : [Input field]	Caisse de retraite à renseigner impérativement
Organisme de prévoyance le cas échéant : [Input field]	Code IDCC de la convention : [Input field]
Courriel de l'entreprise : contact transmis à l'ASP pour échanges sur les aides à l'embauche.	

Total des effectifs de tous les établissements de l'entreprise (et pas du seul établissement d'exécution du contrat)

L'IDCC de la CCN **applicable** permet de déterminer la branche de l'entreprise et ainsi de déterminer les critères et taux de prise en charge définis par celle-ci.

Le CERFA du contrat de professionnalisation

B. Le salarié

LE SALARIÉ	
Nom du salarié :	
Prénom du salarié :	
Adresse du salarié :	
N° <input type="text"/> Voie : <input type="text"/>	Déclare bénéficiaire de la reconnaissance travailleur handicapé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Complément : <input type="text"/>	Inscrit à Pôle Emploi : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Code postal : <input type="text"/>	Si oui, numéro d'inscription : <input type="text"/>
Commune : <input type="text"/>	Durée : <input type="text"/> mois
Téléphone : <input type="text"/>	Situation avant ce contrat : <input type="text"/>
Courriel : <input type="text"/> @ <input type="text"/>	Type de minimum social, si bénéficiaire : <input type="checkbox"/>
NIR du salarié* :	Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : <input type="text"/>
<small>*Pour les employeurs du secteur privé dans le cadre de l'article L.6353-10 du code du travail</small>	
Date de naissance : <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	
Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	
N° de sécurité sociale complet dont la clé	

Important : Si l'alternant a plus de 26 ans le numéro d'inscription à Pôle Emploi est **obligatoire**

Le CERFA du contrat de professionnalisation

C. Le tuteur

Ne pas oublier de cocher la case indiquant que le tuteur répond aux critères d'éligibilité de la fonction

LE TUTEUR	
Tuteur au sein de l'établissement employeur	Tuteur de l'entreprise utilisatrice, si travail temporaire ou GEIQ
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Emploi occupé :	Emploi occupé :
Date de naissance :	Date de naissance :
<input checked="" type="checkbox"/> <i>L'employeur atteste sur l'honneur que le tuteur répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.</i>	

Rappel des critères d'éligibilité pour être tuteur

- Doit justifier d'une expérience d'**au moins deux ans** en rapport avec la qualification préparée.
- **S'il est salarié, il peut encadrer au maximum 3 alternants (dont 2 apprentis maximum)**
- **S'il est chef d'entreprise, il peut encadrer 2 alternants au maximum**

Alternants = Contrats de professionnalisation + apprentis

Le CERFA du contrat de professionnalisation

D. Le contrat

Classification (niveau / Coefficient hiérarchique) : suivant convention collective appliquée par l'entreprise.

Rémunération : Un accord de branche, une convention collective ou un accord d'entreprise peuvent prévoir un minimum conventionnel plus favorable que le légal.

C'est toujours le taux le plus favorable au salarié qui doit s'appliquer.

Le CERFA du contrat de professionnalisation

E. La formation

RNCP REGISTRE NATIONAL DES CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle

LE TITRE RNCP DOIT ÊTRE VALIDE A LA SIGNATURE DU CONTRAT.



Taux d'insertion moyen dans le(s) métier(s) visé(s) à 6 mois : Non renseigné

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2024

Code RNCP obligatoire :
https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/

La convention de formation

Qu'est-ce qu'une convention de formation ?

Que doit-elle contenir ?

Document obligatoire qui formalise les conditions financières du contrat entre le l'OF et l'entreprise.

Signée entre les parties prenantes (entreprise et prestataire), la convention de formation doit contenir les mentions suivantes :

- l'intitulé,
- l'objectif et le contenu de l'action,
- les moyens prévus,
- la durée et la période de réalisation,
- les modalités de déroulement, de suivi et de sanction de l'action,
- le prix et les modalités de règlement.

Le programme de formation et le calendrier sont indispensables.

L'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Raison sociale, Siret, adresse, courriel
L'OF	<ul style="list-style-type: none"> • Dénomination sociale, Siret, adresse, courriel, certification QUALIOPI (indispensable pour financement)
L'alternant	<ul style="list-style-type: none"> • Nom, prénom de l'alternant
La formation	<ul style="list-style-type: none"> • Code RNCP, intitulé, date de début et de fin de formation, date d'examen, durée de la formation (examen inclus) En cohérence avec le CERFA
Coût pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> • Coût de formation + certification le cas échéant
Cas à évoquer	<ul style="list-style-type: none"> • Rupture (mention facultative) • Modalités de la facturation

Financement

- La prise en charge du coût de la formation est déterminée par le conseil d'administration de l'OPCO2i en fonction de la banche et de l'objectif du contrat
<https://www.opco2i.fr/formation-et-financement/les-regles-de-prise-en-charge/>
- La prise en charge sera plafonnée au montant de la convention de formation
- La prise en charge de l'OPCO peut être partielle ou totale
- La facturation se fait au prorata des heures réalisées. Les heures d'absences sont prises en charge en fonction de l'offre de service souscrite par l'adhérent
- Rapprochez-vous de [votre délégation](#) pour connaître les règles de prise en charge et pour tout renseignement concernant ce dispositif de formation.

Les différentes pièces à transmettre et modalités

Transmission à l'OPCO	MC2I
Pièces	CERFA 12434*03, convention de formation, programme, calendrier
Engagement	Selon l'accord de branche
Paiement direct et Reste à charge	Paiement à l'organisme de formation suivant le niveau de prise en charge avec financement possible du reste à charge via un versement volontaire auprès de l'entreprise
Modalités de paiement du coût pédagogique	Certificat de réalisation + Facture



Des questions ?

MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.opco2i.fr |   

